



Acte n°2024C256

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : ECONOMIE – AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMERCES DE PROXIMITE – SALON DE THE UN CYGNE DE GOURMANDISES A CIVRIEUX

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111). Ce dispositif est encadré par la convention signée avec la Région et permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé par le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif a été actualisé par le vote de la délibération du 28 novembre 2022 (N° 2022 C 176). Il est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de création du salon de thé SAS UN CYGNE DE GOURMANDISES, géré par Mesdames Marylise FERRAUD et Catherine MERMAND à Civrieux. Ce salon de thé créé par une mère et sa fille est situé route de Lyon.

En plus de l'offre de restauration quotidienne dans un lieu convivial (le salon de thé est ouvert le lundi quand les autres commerces sont fermés), le site accueille aussi les familles pour des moments de détente pendant le week-end autour de jeux de société.

Le bâtiment a nécessité des travaux d'aménagement intérieur (électricité, plomberie, peinture). La subvention contribuera à financer cette installation et l'achat d'équipement : équipement réfrigéré, machine à café, mobilier, équipement électroménager, vitrophanie, etc.

L'ouverture de ce commerce a eu lieu en septembre 2024. Deux emplois sont créés.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 10 031,73 € HT. L'aide demandée à la Région est d'un montant de 2 006,34 € sous réserve d'un cofinancement de 1 003,17 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

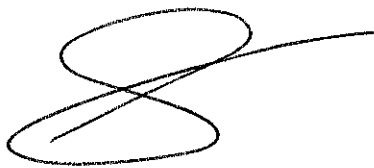
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, le soutien au projet du salon de thé UN CYGNE DE GOURMANDISES sur la commune de Civrieux ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, une subvention pour un montant de 1 003, 17 € à la SAS UN CYGNE DE GOURMANDISES ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024 et suivants dans l'opération correspondante.

A Ambérieux-en-Dombes,
le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

